

## Gros plan sur

# Les risques d'approvisionnement liés à la libéralisation du marché de l'électricité

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL ET UNIVERSITÉ DE GENÈVE<sup>1</sup>

## Introduction

Un peu partout le marché de l'électricité est en voie de libéralisation. En Europe, le Royaume-Uni et la Norvège possèdent déjà une expérience de plusieurs années dans ce domaine. Les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle Zélande et un nombre croissant de pays asiatiques et sud-américains ouvrent à leur tour leurs marchés à la concurrence. Encouragée par l'établissement d'un marché intérieur de l'électricité dans l'Union européenne et par l'adoption, par certains Etats membres, de mesures de déréglementation allant au-delà de ce que requiert la législation européenne, la Suisse s'est elle aussi lancée dans une réforme du marché de l'électricité. Un projet de loi allant dans ce sens, déjà adopté par le Parlement, sera prochainement soumis au peuple.

On attend de la libéralisation du marché de l'électricité des bénéfices à court, moyen et long terme sous forme d'une baisse des coûts de production et par conséquent des prix pour les consommateurs ainsi que d'une stimulation de la croissance économique et de la compétitivité. Cependant, la libéralisation pourrait avoir des effets néfastes sur d'autres objectifs de la politique économique tels que la sécurité d'approvisionnement énergétique et la protection de l'environnement. Cette contribution s'interroge sur des risques d'approvisionnement provoqués par la libéralisation du marché de l'électricité.

Il convient de préciser au préalable ce qu'on entend par sécurité d'approvisionnement dans le secteur de l'électricité. On distingue entre :

- sécurité de transformation à court terme, autrement dit la fiabilité du système ;
- sécurité de transformation à moyen et long termes, autrement dit la suffisance des investissements dans la capacité ; et
- sécurité d'approvisionnement énergétique, autrement dit la diversification des matières premières.

## Sécurité de transformation à court terme

La sécurité de transformation à court terme se réfère à la capacité du secteur de l'électricité à satisfaire la demande en tout temps. Jusqu'à maintenant, l'Etat fixait des standards relativement élevés de sécurité basés sur l'hypothèse selon laquelle tous les consommateurs avaient besoin du même degré de fiabilité.

Or, la libéralisation du marché change fondamentalement les perspectives. Elle transfère la prise de décision de l'Etat aux acteurs du marché et crée un mécanisme de décision «bottom-up» plutôt que «top-down». La question est de savoir si une intervention étatique s'avère nécessaire dans le but de définir et d'imposer des standards de sécurité d'approvisionnement, ou si l'on peut laisser au marché le soin de déterminer ses propres standards par le jeu de l'offre et de la demande.

Il est largement admis que les besoins des consommateurs sont très différents et que certains usagers peuvent supporter des interruptions de courant. Dès lors, l'efficacité requiert que les entreprises électriques offrent des prestations variées à leurs clients où le prix est fonction décroissante de la probabilité d'interruption. Les consommateurs peuvent alors obtenir le degré de sécurité souhaité à travers la réalisation de contrats contenant un prix pour la fourniture et un prix pour la sécurité ainsi qu'un dédommagement que la société électrique doit payer au consommateur en cas de défaillance. Afin d'éviter de devoir payer un dédom-

agement, les sociétés électriques ont intérêt à assurer l'énergie et la puissance nécessaires. Seulement, la marge de sécurité ne sera plus définie uniquement sur la base de «critères d'ingénieur» comme dans le passé, mais dépendra également de la disposition à payer du consommateur, notamment de son attitude envers le risque. Il faut toutefois vérifier s'il n'existe pas de distorsions empêchant le consommateur de prendre en compte la dimension «sécurité» dans son calcul économique (comme c'est le cas pour le choix du taux d'actualisation dans certains investissements). Cela nécessite une surveillance de la part de l'Etat pendant une période de transition après la libéralisation.

## Sécurité de transformation à moyen et long terme

La sécurité de transformation à moyen et long terme se réfère à la capacité du secteur à générer de l'électricité. Dans le passé, en régime de monopole, les entreprises électriques adaptaient leurs plans d'investissement aux prévisions de la consommation d'énergie et de puissance. En plus, on prévoyait une marge de sécurité très importante. Le risque de sur- ou sous-équipement était jugé de façon asymétrique. On estimait en effet que seul un accroissement de la demande plus rapide que prévu était à craindre, car il obligeait les sociétés électriques à maintenir en service des centrales vétustes et à diminuer la marge de sécurité du système. En revanche, un accroissement moins rapide pouvait être plus aisément géré, à travers le déclassement anticipé des vieilles centrales.

Avec la libéralisation se pose la question de savoir si le marché - à travers le mécanisme de prix - est en mesure de garantir la sécurité d'approvisionnement à moyen et long terme, ou si l'Etat doit fixer - à travers l'Autorité de réglementation - des standards en matière de sécurité. Si le marché est effectivement myope, on aura des périodes de surinvestissement suivies des périodes de sous-investissement. Le surinvestissement provoquera la baisse des prix et l'arrêt de la construction de nouvelles installations, qui à son tour, si la consommation continue à augmenter, provoquera l'augmentation du prix du courant et la reprise de l'investissement. Le sous-investissement peut créer une menace pour la sécurité de l'approvisionnement, d'autant plus que le maintien d'une marge de sécurité très élevée ne fait plus partie des objectifs des sociétés électriques.

Cependant, un marché totalement incapable de prendre en compte les considérations à moyen et long terme et de gérer les incertitudes constitue une représentation caricaturale de la réalité. Les sociétés électriques cherchent à anticiper avec une certaine fiabilité l'évolution du marché, en particulier celle du prix du courant, lequel

est très volatile en régime de concurrence. Par ailleurs, le développement de la technologie des turbines à gaz à cycle combiné facilite l'adaptation de l'offre à l'évolution de la demande. S'agissant d'installations de petite taille pouvant être réalisées de manière rapide et décentralisée, elles permettent de réduire sensiblement le laps de temps entre l'anticipation du déficit et sa couverture.

## Sécurité des matières premières

On peut difficilement prévoir le degré de diversité des sources primaires d'énergie susceptible d'émerger dans un marché libéralisé. Afin d'éviter d'être paralysées, les entreprises électriques ont intérêt à diversifier leurs sources d'approvisionnement. Quant à la question de savoir s'il y aura ou non une diversification suffisante, cela dépendra de l'attitude des producteurs ainsi que de la prime de sécurité que les consommateurs accepteront de payer. Autrement dit, cela dépendra du degré auquel le prix du marché déterminé par l'interaction libre entre l'offre et la demande reflétera tous les coûts et bénéfices de la sécurité de l'approvisionnement, y compris ceux de la diversification.

L'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence pourrait aussi favoriser les investissements peu intenses en capital, ayant des temps de retour relativement courts, engendrant par conséquent des risques assez faibles. Ce phénomène explique le très fort développement des turbines à gaz à cycle combiné depuis le début de la libéralisation du secteur de l'électricité en Angleterre, et ceci au détriment du charbon et du nucléaire. C'est pourquoi certains observateurs en Europe continentale craignent, à moyen et long termes, une dépendance excessive du secteur de l'électricité par rapport aux importations de gaz naturel ainsi que l'abandon progressif des énergies renouvelables relativement propres comme l'hydro-électrique.

## Conclusion

A la lumière de ce qui précède, on peut affirmer que la libéralisation du marché ne représente pas nécessairement une menace pour la sécurité d'approvisionnement électrique. Certes, des risques existent, mais ils peuvent être gérés sans remettre en question le processus de libéralisation. Dans une certaine mesure, le marché peut faire face lui-même au problème de la sécurité de l'approvisionnement électrique. On relève toutefois quelques risques liés notamment à la prise en compte de la dimension «sécurité» de la part du consommateur et à la difficulté à définir des stratégies à moyen et long termes de la part des producteurs. Cela rend nécessaire une certaine surveillance de la part de l'Autorité de réglementation pendant une période de transition.

<sup>1</sup> Milad ZARIN-NEJADAN, Institut de recherches économiques et régionales (IRER), Université de Neuchâtel et Franco ROMERIO, Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE), Université de Genève.